

BLANDINE KREISS, AMBASSADEUR DE FRANCE EN REPUBLIQUE DOMINICAINE

Entrepreneurs des Antilles-Guyane, **osez la République Dominicaine!**



A quel point en sont les échanges entre la France et la République Dominicaine ?

La France est le sixième investisseur en République Dominicaine. Depuis l'implantation de Carrefour, de Conforama, d'Orange notamment, les échanges ont progressé de 70%. Il est intéressant de constater que la part la plus importante de cette progression vient d'opérateurs des Antilles françaises qui ont osé, souvent avec difficultés au départ, s'implanter dans ce pays. Du côté des exportations, l'agriculture, notamment de mangues, de café, de légumes, de bananes, ont permis de les accroître de 85%. En 2010, le montant des échanges entre la France et la République Dominicaine s'est élevé à 89 millions de dollars dont 20 millions ont été générés par la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

La question aujourd'hui est de trouver les voix et moyens pour les enrichir et les développer encore.

Quels sont, selon vous, les atouts de la République Dominicaine ?

Les premiers atouts sont la résistance du pays face à la crise : en 2011, son Produit intérieur brut a progressé de 4,5%, c'est le plus important de l'Amérique latine, et sur les sept dernières années, le taux moyen de progression a été de 7,2%. Les seconds atouts sont les accords de libre échange que la République Dominicaine a signé avec les Etats-Unis, l'Europe, l'Amérique latine ou encore le Caricom. Avec ce cadre légal large, ce pays peut aujourd'hui commercer avec tous ses voisins. Ils sont en train d'être complétés par des accords avec le Canada et le Mexique. Par exemple, une entreprise des Antilles françaises peut produire dans une zone franche en République Dominicaine et vendre ses produits aux Etats-Unis grâce à ces accords spécifiques. Depuis une dizaine d'années, le cadre légal est plus stable et il s'étoffe au fil du temps (1).

Les élections présidentielles à venir ne vont-elles pas remettre en question ces bonnes performances ?

De grands changements peuvent effectivement sortir des urnes. Cependant,

la République Dominicaine est l'un des rares pays de la zone à posséder une Loi de développement stratégique jusqu'à 2030, développant une vision sociale, culturelle et politique.

Quelles seraient, selon vous, les opportunités ?

Elles sont diverses : dans le textile, les produits médicaux, les bijoux, le tourisme, l'énergie, l'assainissement, l'organisation du transport urbain, en matière d'environnement, d'éducation, dans la construction d'infrastructures portuaires, aéroportuaires... mais aussi l'organisation de la décentralisation. Les Dominicains sont également intéressés par nos pôles de compétitivité.

Quels sont les meilleurs moyens pour tirer partie de ce potentiel ?

Nos entrepreneurs doivent définitivement intégrer que le monde est global, plus compétitif, et qu'il faut qu'ils soient plus audacieux. Pour tirer profit de ces opportunités, les entrepreneurs français doivent utiliser les bons relais, s'appuyer sur le dispositif français à l'export : le réseau des ambassades, les chambres de commerce, les indications d'Ubifrance, les conseillers du commerce extérieur. Ils ne doivent pas manquer non plus d'actionner les accompagnements financiers de l'Agence française de développement, d'Oséo, de la Coface... Par exemple, l'AFD a participé au financement de la deuxième tranche du métro de République Dominicaine réalisé par Alstom.

La République dominicaine est un territoire à conquérir, d'autant que les Dominicains sont francophiles. Pour y parvenir, ce sont la volonté et la ténacité qui feront la différence. ■ F.R.

(1) Le cabinet d'avocats et de notaires Ulise Cabrera vient d'ailleurs d'éditer un "Guide des incitations fiscales en République Dominicaine", un petit fascicule qui répertorie tout ce qui est en vigueur à mars 2012.